

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- LE MINISTERE DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- LA FEDERATION FRANÇAISE DE SURF

Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 30546261600056

Article 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 20 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme développement du leadership et de l'expertise (DLE/A) – Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services : 20 000 €.

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – Programme SIP) est porté à 470 038 €.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le - 5 AOUT 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SURF,

ps le Secrétaire Général
Charles BRIDE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF

23 Boulevard de la Dune

40150 HOSSEGOR

Tél. : 05 58 43 55 88

Fax : 05 58 43 60 57

N° Siret : 305 462 616 00049

Mail : contact@ffsurf.fr



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Gilles QUENEHERVE

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.....

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

**FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 BOULEVARD DE LA DUNE
40150 HOSSEGOR**

DOMICILIATION : BAYONNE (00260)

Banque	Gulchet	N° de compte	Clé RIB
30003	00260	00037287568	50

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850